

> Intitulé de l'emploi

Médecin du travail

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le médecin du travail définit et met en œuvre une politique de prévention permettant d'éviter toute altération de la santé des agents publics du fait de leur activité professionnelle.

> Activités principales

- Définition et évaluation de la surveillance médicale des agents publics à travers la mise en œuvre de visites médicales systématique ou à la demande
- Surveillance des personnels employés sur des postes à risques, des malades ou des handicapés
- Intervention directe sur l'environnement professionnel pour l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène générale des locaux, de l'adaptation des postes et rythmes de travail, et pour la prévention des risques d'accident de service ou de maladie professionnelle
- Participation, avec rôle consultatif, au comité d'hygiène et de sécurité et présentation d'un bilan annuel
- Liaison avec les organismes propres à la fonction publique tels que commission d'aptitude, commission de réforme

> Compétences requises

Savoir :

- Techniques de communication et de négociation
- Droit du travail et règles d'hygiène et de sécurité
- Méthodologie d'analyses des risques professionnels
- Environnement professionnel (postes et rythmes de travail)
- Mode de gestion des ressources humaines

Savoir-faire :

- Travailler en réseaux interne et externe
- Argumenter et justifier les décisions prises
- Réaliser des études prospectives
- User de diplomatie pour ménager des intérêts parfois divergents (administration/usager...)
- Prendre en compte la dimension humaine dans les cas à traiter
- Promouvoir la réflexion professionnelle et le travail d'analyse

• Comportements professionnels

- Éthique et déontologie
- Sens de l'argumentation
- Diplomatie

> Conditions particulières d'exercice

- Profession réglementée : diplômes exigés pour l'exercice de la médecine et titres ou certificats exigés ou équivalences reconnues pour l'exercice des fonctions de médecin du travail
- Respect du code de déontologie médicale et des textes régissant la médecine de prévention

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Accroissement significatif de l'activité consécutive à l'application éventuelle en Nouvelle-Calédonie d'une réglementation sur la prévention médicale dans la fonction publique

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois